

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

ARRETE N° 2026/46

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu l'emménagement de Madame Delaire Pauline et Monsieur Mouchon Axel - 16 rue Broncquart,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les 3 places de parking devant les n° 14 et 16 rue Broncquart du **Samedi 28 mars 2026 à 06h00 jusqu'au Dimanche 29 Mars 2026 à 20h00.**

Article 2 : La pose de barrières sera réalisée par les Services Techniques.

Article 3 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Madame Delaire Pauline et Monsieur Mouchon Axel,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 17 Mars 2026

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le **18 MARS 2026**